

L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

L'égalité des genres pour la sécurité de l'État et la sécurité humaine

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Ce document d'information traite des liens directs entre l'égalité des genres* et les principes de bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). L'égalité des genres signifie que les femmes ont accès aux ressources et aux opportunités et qu'elles participent à la prise de décision au même titre que les hommes. L'application des principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité n'est pas possible en l'absence d'égalité entre les genres. En effet, une bonne GSS nécessite que les besoins spécifiques en matière de sécurité et de justice des hommes, des femmes, des garçons et des filles soient pris en compte lors de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité. Ce document vise à expliquer pourquoi l'égalité des genres est essentielle à la bonne GSS.

CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Quel est le lien entre égalité des genres et bonne gouvernance du secteur de la sécurité ?	2
Comment l'égalité des genres s'inscrit-elle dans chacun des principes de bonne GSS ?	3
Pourquoi l'égalité des genres est-elle cruciale dans tous les contextes ?	4
Quelles sont les conséquences de l'inégalité entre les genres ?	5
Dans quelle mesure l'égalité des genres et la bonne GSS sont-elles liées à la RSS ?	5

À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

* Le terme « gender equality/inequality » n'ayant pas de traduction officielle en français, les auteurs ont fait le choix d'employer le terme « égalité des genres ».

DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

Le DCAF tient à remercier

Heather Huhtan et Veerle Triquet pour le contenu, Cherry Ekins pour l'édition en anglais, Veerle Triquet et Caroline Pradier pour l'édition en français, Linda Machata pour la traduction en français et Petra Gurtner pour la production et la conception de ce document,

Éditrice de la série

Fairlie Chappuis

© DCAF

Les documents d'information sont disponibles gratuitement à l'adresse www.dcaf.ch

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition que le DCAF soit crédité. Non destiné à un usage commercial.

Publication à citer comme suit

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. « L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité », Série de documents d'information sur la RSS. Geneva: DCAF, 2015.

DCAF

Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

+41 22 730 94 00
info@dcaf.ch
[@DCAF_Geneva](https://twitter.com/DCAF_Geneva)

www.dcaf.ch

QUEL EST LE LIEN ENTRE ÉGALITÉ DES GENRES ET BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?

L'égalité des genres est une norme internationale qui établit l'égalité d'accès aux opportunités et aux ressources pour les femmes et les hommes, indépendamment de leur identité de genre ou de leur sexe de naissance. Dans le contexte du secteur de la sécurité, cela signifie que les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes chances de participer à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité, et que les besoins en matière de sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons doivent être pris en compte de manière équitable. **L'égalité des genres est un élément constitutif de chacun des principes de bonne GSS car ces derniers peuvent uniquement être mis en œuvre si les droits des hommes et des femmes sont respectés sur un pied d'égalité.** Sans égalité des genres, le secteur de la sécurité est incapable de répondre aux normes de bonne gouvernance (voir figure 1).

LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (GSS)

Par « bonne GSS », on entend l'application des principes de bonne gouvernance à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité par des acteurs étatiques et non étatiques. Ces principes sont les suivants : responsabilité, transparence, état de droit, participation, réactivité, efficacité et efficience. Une bonne GSS signifie que le secteur de la sécurité est en mesure d'assurer la sécurité de l'État et la sécurité humaine de manière efficace et responsable, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. La bonne GSS est un mode particulier de gouvernance de la sécurité fondé sur une exigence normative de la façon dont le secteur de l'État chargé de la sécurité devrait fonctionner dans une démocratie.

→ Pour en savoir plus sur la gouvernance du secteur de la sécurité, veuillez vous référer aux documents d'information sur la RSS intitulé « La gouvernance du secteur de la sécurité » et « Le secteur de la sécurité ».

Il est parfois difficile de saisir l'importance de l'égalité des genres en ce qui concerne la bonne GSS.

- **L'égalité des genres ne vise pas à appliquer des valeurs occidentales à des sociétés non occidentales.** L'objectif de l'égalité des genres est d'offrir aux hommes et aux femmes plus de choix et de possibilités en éliminant les obstacles et les restrictions fondés sur le genre, mais la manière d'y parvenir peut varier grandement d'un contexte à l'autre. Le principe d'égalité des genres se retrouve systématiquement dans les législations nationales, et il s'agit d'une norme établie à l'échelle internationale.
- **L'égalité des genres ne compromet pas l'efficacité de la prestation, du contrôle ou de la gestion des services de sécurité.** L'égalité des genres ne nécessite pas de confier des postes à des personnes non qualifiées dans le but d'atteindre une parité absolue entre les hommes et les femmes dans le secteur de la sécurité. En réalité, l'égalité des genres signifie que les femmes et les hommes jouissent d'un accès égal aux

FIGURE 1 L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA BONNE GSS

L'égalité des genres est un droit humain.

Ce principe est consacré dans un certain nombre d'instruments internationaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la Déclaration universelle des droits de l'homme, entre autres.

L'égalité des genres est essentielle à l'état de droit.

La discrimination sexiste constitue une violation du principe d'égalité devant la loi.

**LA BONNE GSS
NÉCESSITE
L'ÉGALITÉ ENTRE
LES GENRES.**

L'égalité des genres est un principe démocratique.

La démocratie exige la participation égale de tous les citoyens, et la discrimination fondée sur le sexe ou le genre remet en cause ce principe.

L'égalité des genres est essentielle à la prestation efficace et responsable des services de sécurité.

Un secteur de la sécurité qui se rend coupable de discrimination ou qui ne tient compte des besoins en matière de sécurité que d'une partie de la population n'est ni efficace, ni responsable.

opportunités de carrière, sur la base de leurs compétences existantes mais aussi de leur potentiel, sans considération de genre. Pour plus de détails sur le rôle de l'égalité des genres dans la prestation efficace de services de sécurité, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « L'égalité des genres et la réforme du secteur de la sécurité ».

COMMENT L'ÉGALITÉ DES GENRES S'INSCRIT-ELLE DANS CHACUN DES PRINCIPES DE BONNE GSS ?

L'égalité des genres est un élément constitutif de chacun des principes de bonne GSS. La liste ci-dessous en donne quelques exemples.

- **L'égalité des genres est indispensable à l'efficacité.** Les institutions de la sécurité qui se veulent efficaces font véritablement participer les femmes comme les hommes. Cela leur permet ainsi de fournir des services de sécurité qui répondent aux besoins des deux genres, et de renforcer, par conséquent, leur efficacité. Sur le plan opérationnel, l'égalité des genres permet aux institutions du secteur de sécurité d'identifier et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population en matière de sécurité, au lieu de n'en desservir qu'une partie. Cela inclut de déterminer les différents facteurs associés au risque d'être victime ou auteur d'un crime chez les hommes, femmes, garçons et filles. Sur le plan institutionnel, cela signifie faire en sorte que l'environnement de travail soit exempt de discrimination et de harcèlement sexuels et sexistes, tout en offrant aux hommes et aux femmes de tous milieux des chances égales, sur la base de leurs qualifications et de leur capacité à s'acquitter de leurs tâches.

LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Le secteur de la sécurité est composé de toutes les structures, institutions et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité au niveau national et local, notamment :

- **les prestataires des services de sécurité**, tels que les forces armées, la police, les gardes-frontières, les services de renseignement, les établissements pénitentiaires, les acteurs commerciaux et non étatiques de la sécurité, etc. ;
- **les organes de gestion et de contrôle de la sécurité**, tels que les ministères, le Parlement, les institutions de contrôle, certaines composantes du secteur de la justice, et les acteurs de la société civile qui non seulement jouent un rôle important pour s'assurer que les services publics de sécurité répondent à des normes élevées, mais en sont aussi les bénéficiaires ultimes, telles que les organisations de femmes, les médias, etc.

Il existe différentes définitions du secteur de la sécurité mais la RSS est basée une large compréhension du secteur qui s'étend à tous les organes de prestation, de gestion et de contrôle des services de sécurité, aussi bien les institutions militaires que non militaires, et les acteurs étatiques que non étatiques.

➔ Pour plus d'informations sur le secteur de la sécurité, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « Le secteur de la sécurité ».

- **L'égalité des genres est indispensable à l'efficience.** Pour être efficaces, les institutions de sécurité doivent optimiser leurs ressources humaines et financières. L'égalité des genres est indispensable pour y parvenir, car l'utilisation efficace des ressources humaines nécessite de tirer pleinement partie des capacités et de l'expertise des hommes comme des femmes. Elle suppose également de faire en sorte que les investissements réalisés dans le capital humain soient conservés (par des initiatives sensibles à la dimension de genre en matière de fidélisation du personnel, de promotion et de perfectionnement professionnel), et non pas perdus faute d'infrastructures stratégiques (par exemple, des conditions de travail compatibles avec la vie de famille) ou en raison de pratiques discriminatoires en milieu de travail (harcèlement sexuel ou sexiste).
- **L'égalité des genres est indispensable à la responsabilité.** Il existe des mécanismes de responsabilisation pour veiller à ce que les institutions de la sécurité usent de leur autorité et utilisent les ressources du secteur de la sécurité dans le but exclusif de s'acquitter de leur mandat. Les femmes et les hommes de tous les milieux doivent pouvoir bénéficier d'un accès équitable à ces mécanismes, sans quoi le secteur de la sécurité risquerait de renforcer les inégalités existantes entre les genres en permettant aux membres les plus puissants de la société (dont le propre personnel des institutions de la sécurité) d'en dominer d'autres.
- **L'égalité des genres est indispensable à la transparence.** La transparence permet à ceux qui sont concernés par les processus de prise de décisions et leur mise en œuvre d'avoir accès à l'information. Or, l'égalité des genres est un élément clé pour assurer la transparence. En effet, veiller à ce que les hommes et les femmes impliqués dans les organes de prestation, de gestion et de contrôle des services de sécurité aient un accès égal à l'information permet de s'assurer que les décisions sont prises en toute impartialité, avec souplesse et conformément aux lois et aux politiques pertinentes.
- **L'égalité des genres est indispensable à la participation.** Par participation, on entend la possibilité pour la population de participer à la prise de décision et à la prestation de services de façon libre, équitable et

INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'intégration systématique du genre désigne une stratégie spécifique ayant pour objectif l'égalité des genres. Parfois, d'autres termes sont préférés à celui « d'intégration systématique du genre », comme ;

- sensible au genre ;
- favorable à l'égalité des genres ;
- la systématisation de la prise en compte du genre ;
- l'adoption d'une perspective de genre ;
- l'application d'une analyse comparative entre les genres ou différenciée selon le genre ;
- l'utilisation d'une optique sexospécifique.

Ces termes mettent tous l'accent sur le fait que des personnes différentes ont des préoccupations, des expériences et des besoins différents, et que le genre est l'une des principales caractéristiques de l'identité (mais pas la seule) qui contribue à cette disparité. **Les stratégies pour intégrer l'égalité des genres dans la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité sont un aspect fondamental de la RSS, quels que soient les termes utilisés pour les décrire.**

➔ Pour en savoir plus, veuillez vous référer au document d'information « L'égalité des genres et la réforme du secteur de la sécurité ».

inclusive, soit de manière directe, soit à travers des institutions représentatives et légitimes. L'égalité des genres est une condition essentielle pour une participation libre, équitable et ouverte à tous, car les hommes ont tendance à être largement surreprésentés au sein des institutions et des organes de décision du secteur de la sécurité, notamment les parlements et les comités de sécurité nationale.

- **L'égalité des genres est indispensable à la réactivité.** Les institutions réactives du secteur de la sécurité sont sensibles aux besoins de la population en matière de sécurité et entretiennent une culture du service. Il ne peut y avoir de réactivité sans égalité des genres, la sécurité pouvant être fondée sur des stéréotypes sexistes ou une culture de valeurs et de comportements machistes qui

FIGURE 2 NE PAS CONFONDRE « SEXE » ET « GENRE »

Sexe

Le sexe est une notion biologique qui fait référence aux caractéristiques biologiques, physiologiques et anatomiques avec lesquelles nous naissons. Le sexe se réfère aux organes reproducteurs (par exemple, les testicules ou les ovaires), aux chromosomes sexuels (XY et XX), aux hormones sexuelles (telle la testostérone ou les œstrogènes) et aux caractères sexuels secondaires (comme la masse musculaire, la pilosité).

Le sexe est une caractéristique immuable et fixe en l'absence d'intervention médicale (chirurgie ou hormonothérapie).

Les termes « mâle », « femelle » et « intersexe » renvoient au **SEXE** d'un individu.

Genre

Le genre est le résultat d'un apprentissage. Selon le contexte socioculturel, on enseigne et on attribue aux filles et aux garçons des caractéristiques, rôles, activités et comportements sociaux différents, en fonction de leur sexe.

Les rôles de genre, ou rôles sexospécifiques, changent au fil du temps selon les pays et dans un même pays, à l'instar de la société et de la culture. Cela signifie qu'ils varient d'un contexte socioculturel à l'autre, et vont, au sein d'un même contexte socioculturel, changer et se développer parallèlement aux transformations vécues par cette société.

Les termes « masculin », « féminin » et « transgenre » renvoient au **GENRE** d'un individu.

peuvent mener à des actes de harcèlement et de discrimination. L'égalité entre les genres permet au secteur de la sécurité d'adopter une approche proactive pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

- **L'égalité des genres est indispensable à l'état de droit.** Toute personne, quel que soit son sexe, son genre, son âge, sa religion, sa classe, son orientation sexuelle ou son handicap, doit être protégée et responsable devant des lois connues publiquement, appliquées de manière impartiale et cohérentes avec les normes nationales et internationales relatives aux droits humains. L'égalité des genres est une condition essentielle à l'état de droit parce qu'elle est inscrite dans les normes nationales et internationales relatives aux droits humains, et parce que tous les hommes et les femmes, les filles et les garçons doivent jouir de la même protection et doivent tous rendre compte devant la loi.

POURQUOI L'ÉGALITÉ DES GENRES EST-ELLE CRUCIALE DANS TOUS LES CONTEXTES ?

L'application du principe d'égalité des genres est importante quel que soit le contexte car les inégalités entre les genres existent dans tous les pays, cultures et contextes. Les inégalités entre les genres se rapportent au traitement discriminatoire et à l'accès inégal des femmes et des hommes aux ressources, aux opportunités et à l'autonomie sur la base de leur genre ; en cela, aucun pays n'est épargné. Ces inégalités existent parce qu'un accès restreint au pouvoir et aux ressources caractérise les rôles sexospécifiques traditionnels des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons (voir la figure 2 sur les différences entre le genre et le sexe). Cependant, même si les femmes et les filles sont plus souvent désavantagées et/ou lésées par les inégalités des genres, cela ne signifie pas pour autant que les hommes et les garçons ne subissent aucun désagréments ou préjudice en raison de leur genre. Par exemple, alors que la violence domestique et sexuelle affecte les femmes et les filles de façon disproportionnée, les hommes et les garçons victimes de violences peuvent avoir des difficultés à accéder aux services d'assistance, en raison des croyances socioculturelles selon lesquelles ils peuvent se défendre seuls ou ne peuvent être victimes de certains types de violence. Le genre est un facteur important qui détermine les rôles des individus en tant que prestataires de sécurité, auteurs de violence ou victimes d'insécurité.

Le genre n'est pas le seul aspect de l'identité sociale d'une personne ayant une incidence sur son expérience de la sécurité. D'autres facteurs, comme l'ethnicité, l'âge, le statut socioéconomique, le handicap, l'orientation sexuelle, le genre et la religion influencent également l'expérience des individus et des groupes en matière de sécurité. **Faire de l'égalité des genres une priorité ne signifie pas pour autant négliger la diversité : reconnaître que le genre d'une personne a une incidence sur sa sécurité permet de comprendre comment un éventail de facteurs sociaux peut avoir un effet direct ou indirect sur la sécurité des**

LA VIOLENCE SEXISTE

La violence sexiste est un terme générique qui sert à désigner tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles de genre différents que la société attribue aux hommes et aux femmes. La violence sexiste englobe aussi la violence basée sur le genre et l'orientation sexuelle (perçus) d'une personne.

Elle existe dans toutes les sociétés et est l'une des menaces les plus courantes à la sécurité humaine.

La violence sexiste peut prendre différentes formes :

- la violence domestique, encore appelée violence conjugale, violence familiale ou violence dans le couple ;
- les homicides sélectifs selon le sexe, y compris l'infanticide féminin ;
- le mariage forcé, la grossesse forcée, l'avortement forcé et la stérilisation forcée ;
- les pratiques préjudiciables qui sont acceptées et justifiées au nom de la culture ou de la tradition, par ex. : les crimes commis à l'encontre des femmes pour des raisons « d'honneur », les violences liées à la dot, le mariage à un âge précoce et les mutilations génitales féminines ;
- le harcèlement sexuel, par ex. : au travail, dans les espaces publics, au sein des établissements scolaires ou dans le sport ;
- la violence sexuelle, y compris les sévices sexuels, le viol, l'exploitation sexuelle, la prostitution forcée, le viol collectif et l'esclavage sexuel ;
- le harcèlement criminel ;
- la traite des êtres humains.

La violence sexiste reflète et renforce les inégalités entre les hommes et les femmes, et pour cette raison, est infligée dans la majorité des cas par des hommes à des femmes et des filles. Cependant, les relations entre les hommes et les femmes recourent de nombreux autres facteurs sociaux, ce qui signifie que les hommes et les garçons peuvent également être victimes de violence sexiste, et les femmes, les filles et les garçons peuvent aussi en être les auteurs.

L'une des priorités de la RSS est d'améliorer la capacité du secteur de la sécurité à prévenir et combattre la violence sexiste.

personnes. Par exemple, dans le cas de l'âge, de même qu'il existe une distinction universellement acceptée entre l'enfance et l'âge adulte, il y a également une distinction entre les rôles de genre attribués aux femmes et aux filles, et aux hommes et aux garçons. Ainsi, le genre, considéré en conjonction avec d'autres facteurs sociaux, constitue un élément déterminant de la sécurité, des droits et de l'accès aux ressources. Instaurer l'égalité entre les genres dans le secteur de la sécurité permettrait d'améliorer la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité, tout en renforçant la sensibilisation aux autres types de facteurs sociaux.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'INÉGALITÉ ENTRE LES GENRES ?

L'inégalité entre les genres contribue à la mauvaise gouvernance du secteur de la sécurité. Celle-ci peut engendrer de nombreux problèmes pour les individus, les communautés et le secteur de la sécurité lui-même, susceptibles de contribuer à l'instabilité politique et socioéconomique, au sous-développement et à des niveaux élevés de violence et de criminalité structurelle et institutionnelle.

L'inégalité entre les genres entraîne des problèmes institutionnels au sein du secteur de la sécurité. Les inégalités sur le lieu de travail, qui peuvent se traduire par des actes de discrimination et de harcèlement sexuels et sexistes, un environnement de travail hostile pour certains employés, notamment les femmes, et un échec pour représenter la diversité de la communauté, nuisent au fonctionnement efficace des services de sécurité. En outre, un secteur de la sécurité qui ne met pas à profit toutes les capacités et compétences de ses collaborateurs, hommes et femmes, en matière de ressources humaines, limite sa propre capacité à être efficace et efficient sur le plan institutionnel et opérationnel.

L'inégalité entre les genres compromet la sécurité de la population. Les prestataires du secteur de la sécurité qui ne répondent aux besoins et ne rendent compte qu'à une partie de la population exposent les autres personnes de la société à des menaces à leur sécurité. Les violences sexistes, y compris le viol, la traite des êtres humains, les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, sont toutes des menaces à la sécurité qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles et sont souvent ignorées, négligées ou même tolérées par les prestataires de services de sécurité. Même s'ils ne concernent qu'un groupe de personnes, les risques en matière de sécurité peuvent provoquer des troubles ou une instabilité générale, et parfois des conflits au sein de la population.

L'inégalité des genres contribue à l'instabilité politique, économique et sociale. Un secteur de la sécurité qui ne fait pas l'objet d'un contrôle civil et démocratique adéquat, et qui n'est pas représentatif, réactif, efficace, efficient et responsable, peut devenir un mécanisme de soutien à un régime autoritaire. En effet, des groupes et/ou des dirigeants puissants peuvent se servir du secteur de la sécurité pour soumettre une partie de la population et imposer leur conception, entre autres, du rôle de chaque genre. Dans de telles circonstances, les inégalités entre les genres contribuent à perpétuer l'impunité, la corruption et les violations des droits humains, compromettant par là même les processus démocratiques, le développement économique et la stabilité sociale.

DANS QUELLE MESURE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA BONNE GSS SONT-ELLES LIÉES À LA RSS ?

La bonne GSS, qui par définition vise l'égalité des genres, comprend un ensemble de bonnes pratiques et de principes recommandés. Le processus qui consiste à réformer la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité à la mise en lumière de ces principes et pratiques

LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La RSS est le processus politique et technique qui consiste à améliorer la sécurité de l'État et la sécurité humaine à travers la prestation, le contrôle et la gestion efficace et responsable des services de sécurité, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. La RSS a pour objectif d'appliquer les principes de la bonne gouvernance au secteur de la sécurité. Elle concerne tous les acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité, et traite de l'ensemble de leurs rôles, responsabilités et actions. Alors que certains programmes de RSS se concentrent uniquement sur un seul acteur du secteur, tandis que d'autres portent sur le système dans sa totalité et la façon dont il fonctionne, leur objectif reste le même : améliorer l'efficacité et la responsabilité. En effet, c'est uniquement lorsque les efforts pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des services de sécurité permettent également de renforcer la responsabilité par le biais du contrôle démocratique et du respect de l'état de droit et des droits humains, qu'on peut véritablement parler de RSS.

➔ Pour plus d'informations sur la RSS, veuillez consulter les documents d'information sur la RSS intitulés « La réforme du secteur de la sécurité » et « L'égalité des genres et la réforme du secteur de la sécurité ».

constitue l'objet de la RSS. En d'autres termes, la RSS a pour but la bonne GSS, et l'égalité des genres est un élément constitutif des principes de bonne GSS et des stratégies de réforme liées à la RSS.

Les mesures suivantes peuvent contribuer à améliorer l'égalité entre les genres en appliquant les principes de bonne GSS à travers un processus de RSS :

- promouvoir et protéger les droits égaux des femmes, des hommes, des filles et des garçons ;
- veiller à ce que leurs différents besoins en matière de sécurité reçoivent la même attention ;
- offrir les mêmes chances aux hommes et aux femmes de participer à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité et de justice.

L'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de chaque principe (aussi connue sous le nom « d'intégration systématique de la dimension genre ») au niveau politique, institutionnel et opérationnel est un élément essentiel des efforts vers un secteur de la sécurité qui peut répondre aux besoins de toute la population.

Selon le contexte, les principes de bonne GSS et d'égalité des genres sont appliqués de différentes manières et avec différentes priorités. **Bien que les caractéristiques fondamentales de l'égalité des genres soient toujours les mêmes dans le cadre de la bonne GSS, les processus, les approches et les priorités sont susceptibles d'être différents d'un contexte à l'autre.**

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Sur les normes juridiques internationales en matière d'égalité des genres et des droits des femmes :

- Assemblée générale des Nations Unies
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
18 décembre 1979 (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1249, p. 13).
- Global Justice Center
The International Legal Framework of Peace Negotiations: Requirements and Recommendations for Enforcing Women's Rights
Global Justice Center Factsheet, June 2014.
- Nations Unies
Déclaration et Programme d'action
de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 27 octobre 1995.
- Nations Unies, Conseil de sécurité
Résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000)
(sur les femmes, la paix et la sécurité)
31 octobre 2000, S/RES/1325 (2000).

Sur la façon dont l'autonomisation des femmes et des filles peut contribuer à la réalisation du troisième objectif du Millénaire ainsi que des objectifs de la période post-2015 relatifs à l'égalité des genres :

- Naila Kabeer
Gender Equality and Women's Empowerment: A Critical Analysis of the Third Millennium Development Goal
Gender and Development, 13(2), 2005.
- Alyson Brody and Hannah Corbett
Achieving Gender Equality through a post-2015 Framework
IDS Policy Briefing 43. Brighton: Institute of Development Studies, 2013.
- Sharon Smee and Jessica Woodroffe
Achieving Gender Equality and Women's Empowerment in a post-2015 Framework
Rapport du Gender and Development Network (GADN), 2013.

Sur l'importance de l'égalité des genres dans la bonne gouvernance :

- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Genre et « bonne gouvernance »
dans *Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités* (New York : Nations Unies, 2005).
- Alyson Brody
Gender and Governance
BRIDGE Overview Report, Institute of Development Studies, avril 2009.

Pour un aperçu du consensus général sur la nécessité de promouvoir l'égalité des genres dans la RSS :

- Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies (UNSSR Taskforce)
Gender-Responsive Security Sector Reform
dans *Security Sector Reform Integrated Technical Guidance Notes* (Nations Unies, 2012, p.35–60).
- Comité d'aide au développement de l'OCDE
Chapitre 9 : Integrating Gender Awareness and Equality
(disponible uniquement en anglais), dans *Manuel de l'OCDE-CAD sur la réforme des systèmes de sécurité : Soutenir la sécurité et la justice* (Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 2009).

AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dcaf.ch

DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève

**DCAF - le Centre de Genève pour la
gouvernance du secteur de la sécurité**

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF_Geneva**

www.dcaf.ch